



## Convention avocat

-----  
Par fben

Bonjour,

J'ai consulté un avocat dans le cadre d'un divorce sauf que ce dernier ne m'a pas du tout mise à l'aise et il s'est montré limite expéditif. En sortant de chez lui j'avais pleins de questions en tête que je n'ai pas pu poser. Il m'a envoyé une convention à signer et une facture de 600euros. Je n'ai pas signé la convention car je ne souhaite pas lui confier mon dossier. Est-ce que je peux faire appel à autre avocat du moment où je n'ai pas signé la convention? comment l'avertir et lui demander tout simplement une facture au montant de cette consultation? il ne va quand même pas exiger que je lui paie les 600euros, il n'a encore rien fait!

Je vous remercie d'avance pour votre aide.

Bien Cordialement,

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Les honoraires des avocats sont libres, et doivent être affichés lisiblement sur leur lieu de travail pour que les clients sachent combien ça va leur coûter.

C'est votre droit de ne pas embaucher cet avocat, et de ne pas signer cette convention, mais vous devez payer la consultation effectuée. Certains avocats proposent une première consultation gratuite, mais d'autres facturent à l'heure... et l'heure peut être épouvantablement chère. Il appartient donc au client de se renseigner avant de faire travailler l'avocat.

Selon la facture, à quoi correspondent ces 600 euros ?